

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1526

présenté par  
M. Véran, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« un espace ouvert au public de réduction des risques par usage supervisé mentionné »

par les mots :

« une salle de consommation à moindre risque mentionnée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation de la dénomination.